

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU

Lundi 31 MAI 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Pascale BUREAU (Départ à 20H00), Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Danielle JEANNE, Laurence CLERET, Sandrine BLONDEAU, Nielle GAUTHIER, Sophie JEHENNE, Elise COUTURIER, Jeannick LAPEYRONNIE

Messieurs Christian GOBERT, David SIMONNET, Didier MABIRE (Arrivée à 18H30), Thierry PINARD, Denis CAVELIER, Olivier RIOULT, Jérôme BRUXELLE, Serge BOURLIER, Gérard THEBAUD, Philippe LEFORT (Arrivée à 18H20), Bruno FRICHOT, Hubert LAMY, Christophe DUFLOT, Marc GARREAU, Jean-Daniel GUITTON, Jean-Claude DUFOSSEY, Ghislain HOMO, Bruno LEVEQUE, Thierry LOTHON, Didier BAGOT, Jacques FAUVEL, Gérard MORIN, Marcel SAPOWICZ, Jacques HAPDEY, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Stéphane GUERIN (Arrivée à 18H35)

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSES

Madame Sophie LEMEZ donnant procuration à Monsieur Jérôme PASCO

Monsieur Denis LEBLOND donnant procuration à Monsieur Olivier RIOULT

Mesdames Christine CHEHU

Messieurs Jean-Jacques CHEVALIER, Christophe CAPELLE

1. FINANCES

1-1 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNIICIPAL

Sur proposition de Monsieur Hubert LAMY, les membres du Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent les comptes de gestion remis par le Comptable du Centre des Finances Publiques de Conches, relatifs à l'exercice budgétaire 2020, documents qui coïncident en tout point avec les Comptes Administratifs examinés ensuite pour tous les budgets (principal, eau potable, assainissement collectif, SPANC, activités économiques).

1-2 BUDGET PRINCIPAL

1-2.1 – Compte Administratif 2020

Sous la présidence de Madame Danièle JEANNE, Monsieur Jérôme PASCO s'étant retiré et sur proposition de Monsieur Hubert LAMY, les membres du Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent le Compte Administratif 2020 du Budget Principal qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses sur l'exercice _____	10 167 477,67 €
Recettes sur l'exercice _____	10 993 422,30 €
Résultat sur l'exercice _____	825 944,63 €
Résultat antérieur _____	948 380,35 €
Résultats cumulés fin 2020 _____	1 774 324,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses sur l'exercice _____	1 656 632,34 €
Recettes sur l'exercice _____	2 209 638,94 €
Résultat sur l'exercice avant restes à réaliser _____	553 006,60 €
Résultat antérieur _____	- 793 978,66 €
Résultats cumulés fin 2020 avant restes à réaliser _____	- 240 572,06 €

En complément, il convient d'indiquer :

Restes à Réaliser Dépenses _____	710 218,00 €
Restes à Réaliser Recettes _____	151 008,00 €

Résultats d'Investissement cumulés après Restes à Réaliser _____ - 800 182,06 € €

Le compte administratif 2020 du Budget Principal laisse apparaître un résultat global de 1 533 352,92 € avant restes à réaliser et de 974 142,92 € après restes à réaliser.

A l'issue de ce vote, Monsieur Jérôme PASCO attire l'attention sur le résultat sur l'exercice, intéressant. Cette marge dégagée annuellement permet de cumuler des excédents et ainsi financer des investissements. Si ce résultat est quelque peu plus élevé que les années antérieures, il convient de garder ce cap et maintenir cette dynamique encourageante. Sur certains services des déficits chroniques sont observés. Monsieur Jérôme PASCO cite à ce titre le service d'aide-ménagère ou la piscine. D'autres services présentent également des déficits et le recours à l'équilibre de ces derniers est visé afin de ne pas mettre en difficulté l'exercice des compétences régaliennes de la Communauté de Communes. Il présentera en cours de séance des propositions pour tenter d'atteindre cet objectif.

1-2.2 – Affectation des résultats 2020

Sur proposition de Monsieur Hubert LAMY, les membres du Conseil de Communauté décident d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2020 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat sur l'exercice _____	825 944,63 €
Résultat antérieur _____	948 380,35 €
Résultats cumulés fin 2020 _____	1 774 324,98 €

Affectés selon le détail suivant :

Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés _____	800 183,00 €
Article 002 : Excédents antérieurs reportés _____	974 141,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat sur l'exercice avant restes à réaliser _____	553 006,60 €
Résultat antérieur _____	- 793 978,66 €
Résultats cumulés avant restes à réaliser _____	- 240 972,06 €

Affecté en intégralité à l'article 001 : Déficit antérieurs cumulés pour _ 240 972,06 €

Monsieur Hubert LAMY rappelle quelques chiffres :

Restes à Réaliser Dépenses _____	710 218,00 €
Restes à Réaliser Recettes _____	151 008,00 €

Résultats d'investissement cumulés après restes à réaliser _____ - 800 182,06 €
correspondant au besoin de financement de la section d'investissement

18 h 20 ARRIVEE de Monsieur Philippe LEFORT

1-2.3 – Budget supplémentaire 2021

Monsieur Hubert LAMY présente les propositions relatives au budget supplémentaire, avec notamment la reprise des résultats antérieurs tels qu'ils résultent de l'adoption du compte administratif. Pour l'essentiel, il s'agit d'ajustements.

En section de fonctionnement, les modifications portent sur les points suivants :

- Chapitre 011 charges à caractère général : + 5 000,00 € pour la prise en compte de besoins sur les dépenses d'énergie, de frais d'affranchissement et d'ajustements au titre de la mutualisation
- Chapitre 012 – charges de personnel : + 100 000,00 € afin d'intégrer la création d'un poste sur le service RH, la nomination d'un électricien, le recrutement de ripeurs en remplacement et des ajustements par rapport aux mouvements de personnel prévus lors du budget primitif.
- Chapitre 014 – atténuation de produits : + 10 000,00 € au titre des dégrèvements de taxe foncière sur propriétés non bâties
- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : - 15 000,00 € du fait de la prise en considération de la participation au SMABI en section d'investissement
- Chapitre 023 – virement à la section d'investissement : + 1 000 000,00 €
- Chapitre 002 : excédent antérieur reporté + 974 141,00 €
- Chapitre 73 – impôts et taxes : + 95 037,00 €, au regard des notifications par l'Etat des bases d'imposition pour la fiscalité directe locale, du produit attendu de CVAE, de la fraction de TVA
- Chapitre 74 – dotations et participations : + 30 822,00 € afin d'intégrer les montants notifiés par l'Etat au titre de la DGF et des allocations compensatrices, mais aussi des ajustements liés à la mutualisation

Sur la section d'investissement, plusieurs scénarii sont présentés liés au recours à l'emprunt pour le seul financement des travaux sur le domaine de Quenet à hauteur de 300 000,00 €, sur les seuls achats de véhicules de collecte des ordures ménagères pour un montant de 400 000,00 € ou sur les deux types d'opérations.

Quelques points sont toutefois constants, quel que soit le choix en termes d'emprunts, à savoir :

- Travaux de démolition bâtiments dans la vallée : 13 000,00 €
- Equipement du FAB LAB : + 13 000,00 € avec en recettes l'intégration d'une subvention de la Région à hauteur de 19 000,00 €
- Vidéo protection : + 30 000,00 € en dépenses et en recettes la prise en compte de subventions de l'Etat et du Département pour 30 000,00 €
- Participation SMABI : 40 000,00 €
- Restes à réaliser pour 710 218,00 € en dépenses et 151 008,00 € en recettes
- Virement de la section de fonctionnement pour 1 000 000,00 €

Sur la question de l'emprunt, Monsieur Jérôme PASCO apporte des précisions. Tout d'abord l'objectif consiste à ne pas obérer les capacités d'investissement pour l'avenir. En ce qui concerne l'opération « Quénet », cette dernière constitue un investissement pour l'avenir, avec des recettes attendues. L'emprunt pourrait être souscrit sur 15 ans. En ce qui concerne le service des ordures ménagères, l'obligation réglementaire d'autofinancement justifie un recours à l'emprunt, tout en considérant par ailleurs que de lourds investissements vont s'imposer sur la déchetterie à court terme.

Sur proposition de Monsieur Hubert LAMY, les membres du Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Adoptent le budget supplémentaire 2021 du Budget Principal qui intègre un emprunt de 400 000 € sur le service des Ordures Ménagères et un de 300 000 € pour le financement des travaux sur le domaine de Quénet et se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses-----	1 100 000,00 €
Recettes -----	1 100 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses-----	1 680 000,00 €
Recettes -----	1 680 000,00 €

↳ Retiennent l'ensemble des projets présentés,

↳ Décident de lancer les procédures de consultation des entreprises, pour ces différentes opérations, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique,

↳ Autorisent Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Marcel SAPOWICZ, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, ou le Vice-Président en charge du secteur concerné, à signer les marchés, contrats ou conventions dans la limite des estimations présentées au présent budget supplémentaire ainsi que tous les documents se rapportant à ces dossiers.

1-3 BUDGET ANNEXE « ACTIVITES ECONOMIQUES »

1-3.1 – Compte Administratif 2020

Sous la présidence de Madame Danièle JEANNE, Monsieur Jérôme PASCO s'étant retiré, et sur proposition de Monsieur Hubert LAMY, les membres du Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « Activités Economiques » qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses sur l'exercice _____	172 758,00 €
Recettes sur l'exercice _____	96 238,14 €
Résultat sur l'exercice _____	- 76 519,86 €
Résultat antérieur _____	231 743,86 €
Résultats cumulés fin 2020 _____	155 224,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses sur l'exercice _____	159 570,11 €
Recettes sur l'exercice _____	94 488,61 €
Résultat sur l'exercice avant restes à réaliser _____	- 65 081,50 €
Résultat antérieur _____	- 18 202,85 €
Résultats cumulés fin 2020 avant restes à réaliser _____	- 83 284,35 €

Restes à Réaliser Dépenses _____	130 829,00 €
Restes à Réaliser Recettes _____	164 280,00 €

Résultats d'Investissement cumulés après Restes à Réaliser _____ - 49 833,35 €

*Le compte administratif 2020 du Budget Annexe « Activités Economiques » laisse apparaître un résultat global de **71 939,65 €** avant restes à réaliser et de **105 390,65 €** après restes à réaliser*

18 H 30 : ARRIVEE de Monsieur Didier MABIRE

1-3.2 – Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Sur proposition de Monsieur Hubert LAMY les membres du Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2020, concernant le budget annexe « activités économiques » de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat sur l'exercice _____	- 76 519,86 €
Résultat antérieur _____	231 743,86 €
Résultats cumulés fin 2020 _____	155 224,00 €

Affectés selon le détail suivant :

Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés _____	49 834,00 €
Article 002 : Excédents antérieurs reportés _____	105 390,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat sur l'exercice avant restes à réaliser _____	- 65 081,50 €
Résultat antérieur _____	- 18 202,85 €
Résultats cumulés avant restes à réaliser _____	- 83 284,35 €

Affectés à l'article 001 : Déficits antérieurs cumulés pour _____ 83 284,35 €

En complément, il convient d'indiquer :

Restes à Réaliser Dépenses _____	130 829,00 €
Restes à Réaliser Recettes _____	164 280,00 €

Soit un Résultat cumulé d'investissement après restes à réaliser ___ - 49 833,35 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement.

18 H 35 : ARRIVEE de Monsieur Stéphane GUERIN

1-3.3 – Budget supplémentaire 2021

Monsieur Hubert LAMY présente les propositions relatives au budget supplémentaire, avec notamment la reprise des résultats antérieurs tels qu'ils résultent de l'adoption du compte administratif. Pour l'essentiel, il s'agit d'ajustements.

En section de fonctionnement, l'inscription de la reprise des résultats antérieurs représente un montant de 105 390,00 €. Toutefois, les recettes doivent être minorées du fait de la décision d'exonérer de loyers les locataires d'hôtels-restaurants pendant la période de fermeture liée à la crise sanitaire, pour un total de 19 390,00 €. Il ressort un montant de recettes de fonctionnement de 86 000,00 € affecté au virement à la section d'investissement.

En section d'investissement, les restes à réaliser sont intégrés à hauteur de 130 829,00 € en dépenses et 164 280,00 € en recettes, dont l'équilibre est financé par l'affectation de résultat et la reprise des résultats antérieurs. Le virement émanant de la section de fonctionnement est intégralement affecté en dépenses à des provisions pour travaux.

A l'issue de cet exposé, sur proposition de Monsieur Hubert LAMY, les membres du Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent le budget supplémentaire relatif au budget annexe « Activités Economiques » qui se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses-----	86 000,00 €
Recettes -----	86 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses-----	300 114,00 €
Recettes -----	300 114,00 €

Monsieur Jérôme PASCO revient sur la politique économique retracée au sein de ce budget. Il rappelle que ce budget retrace la gestion de SATHERNA et de deux hôtels-restaurants.

Sur SATHERNA, une négociation a été initiée avec les responsables de cette coopérative, pour un rachat du site. Un nouvel avis sur la valeur vénale a été sollicité auprès du Service France Domaines.

Sur l'hôtel-restaurant du Cygne, le Conseil de Communauté a mandaté AGORASTORE pour la cession de ce bien. A ce jour une vingtaine de personnes a sollicité une visite des locaux. Monsieur Jérôme PASCO précise qu'à l'issue de la période d'enchères, après examen des différentes propositions par une commission, le Conseil de Communauté se prononcera sur le choix de l'attributaire, au regard du prix proposé, mais aussi de la nature du projet. Le produit de cette vente n'a pas été inscrit au budget primitif. Une décision modificative sera proposée pour intégrer cette recette dont le montant est par nature inconnu à ce jour, dans la mesure où il résultera d'enchères.

Cette recette sera donc affectée au budget « Activités Economiques » et non sur le budget général. En réponse à des questions, Monsieur Jérôme PASCO précise que si l'acquéreur potentiel du bien ne souhaite pas maintenir le locataire en place sur l'exploitation de l'hôtel-restaurant, il lui appartiendra de verser une indemnité d'éviction. Par ailleurs, il est précisé que l'exploitant en place dispose d'un droit de préférence dans le cadre de cette cession immobilière.

Monsieur Jérôme PASCO évoque une réflexion qui sera soumise à l'assemblée délibérante avant la fin de l'année. L'idée consisterait à transférer sur ce budget des services qui pourraient bénéficier de cette dynamique financière et qui relèvent du champ économique, à savoir la gestion du domaine de Quénet et celle du domaine de la Noé. Ainsi, le budget général se trouverait-il « soulagé » des déficits sur lesdits services et pourrait-il être concentré sur les compétences régaliennes de la Communauté de Communes (voirie, petite enfance...). Il convient de rappeler que le budget « Activités Economiques » doit être équilibré et ne pourra faire l'objet d'abondements de la part du budget général. Les marges dégagées en investissement de par les ventes de biens permettraient le financement de travaux d'aménagement des sites de la Noé et de Quénet pour améliorer la qualité des services proposés. Monsieur Jérôme PASCO précise qu'il proposera au Conseil de Communauté, avant la fin de l'année, des tarifs pour l'exploitation de ce site.

1-4 BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

1-4.1 – Compte Administratif 2020

Sous la présidence de Madame Danièle JEANNE, Monsieur Jérôme PASCO s'étant retiré, et sur proposition de Monsieur Hubert LAMY, les membres du Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « Eau Potable » qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses sur l'exercice _____	1 326 814,04 €
Recettes sur l'exercice _____	1 264 375,09 €
Résultat sur l'exercice _____	- 62 438,95 €
Résultat antérieur _____	1 363 790,84 €
Résultats cumulés fin 2020 _____	1 301 351,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses sur l'exercice _____	1 925 822,38 €
Recettes sur l'exercice _____	1 955 785,63 €
Résultat sur l'exercice avant restes à réaliser _____	29 963,25 €
Résultat antérieur _____	603 981,62 €
Résultats cumulés fin 2020 avant restes à réaliser _____	633 944,87 €

Restes à Réaliser Dépenses _____	238 935,00 €
Restes à Réaliser Recettes _____	566 606,00 €

Résultats d'Investissement cumulés après Restes à Réaliser _____ 961 615,87 €

Le compte administratif 2020 du Budget Annexe « Eau Potable » laisse apparaître un résultat global de 1 935 296,76 € avant restes à réaliser et de 2 262 967,76 € après restes à réaliser.

1-4.2 – Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Sur proposition de Monsieur Hubert LAMY, les membres du Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2020, relatifs au budget annexe « eau potable », de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat sur l'exercice _____	- 62 438,95 €
Résultat antérieur _____	1 363 790,84 €
Résultats cumulés fin 2020 _____	1 301 351,89 €

Affectés à l'article 002 : Excédents antérieurs reportés _____ 1 301 351,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat sur l'exercice _____	29 963,25 €
Résultat antérieur _____	603 981,62 €
Résultats cumulés fin 2020 avant restes à réaliser _____	633 944,87 €

Affectés à l'article 001 : Excédents antérieurs cumulés _____ 633 944,87 €

En complément, il convient d'indiquer :

Restes à Réaliser Dépenses _____	238 935,00 €
Restes à Réaliser Recettes _____	566 606,00 €
Soit un Résultat cumulé d'investissement après restes à réaliser de ____	961 615,87 €

1-4.3 – Budget supplémentaire 2021

Monsieur Hubert LAMY présente les propositions de budget supplémentaire concernant le budget annexe « Eau Potable », pour l'essentiel liées à la reprise des résultats antérieurs tels qu'arrêtés dans le cadre du budget supplémentaire.

En section de fonctionnement, le montant de l'excédent reporté s'élève à 1 301 351,00 €. Minoré de 19 351,00 € au titre des subventions d'exploitation, le montant des recettes s'établit à 1 282 000,00 €. Cette somme est affectée en dépenses de fonctionnement à

- 100 000,00 € d'autres redevances
- 3000,00 € de charges financières
- 1 176 000,00 € de virement à la section d'investissement

Sur la section d'investissement, outre la reprise des restes à réaliser, à hauteur de 238 935,00 € en dépenses et 566 606,00 € en recettes, l'intégration de subventions complémentaires et la prise en considération du résultat antérieur et du virement de la section de fonctionnement, les crédits imputés en dépenses constituent pour l'essentiel des provisions pour les travaux prévus dans les années à venir.

A l'issue de cet exposé, sur proposition de Monsieur Hubert LAMY, les membres du Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ Adoptent le budget supplémentaire 2021 du Service Annexe « Service Eau Potable » qui se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses-----	1 282 000,00 €
Recettes-----	1 282 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses-----	2 407 000,00 €
Recettes-----	2 407 000,00 €

☞ Retiennent l'ensemble des projets présentés,

☞ Décident de lancer les procédures de consultation des entreprises, pour ces différentes opérations, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique,

☞ Sollicitent pour leur financement des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau,

☞ Autorisent Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Marcel SAPOWICZ, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, à signer les marchés, contrats ou conventions dans la limite des estimations présentées au budget ainsi que tous les documents se rapportant à ces dossiers.

1-5 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES »

1-5.1 – Compte Administratif 2020

Sous la présidence de Madame Danièle JEANNE, Monsieur Jérôme PASCO s'étant retiré, et sur proposition de Monsieur Hubert LAMY, les membres du Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « Assainissement Collectif des Eaux Usées » qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses sur l'exercice _____	675 695,06 €
Recettes sur l'exercice _____	744 593,41 €
Résultat sur l'exercice _____	68 898,35 €
Résultat antérieur _____	594 036,65 €
Résultats cumulés fin 2020 _____	662 935,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses sur l'exercice _____	1 776 601,33 €
Recettes sur l'exercice _____	2 499 064,89 €
Résultat sur l'exercice avant restes à réaliser _____	722 463,56 €
Résultat antérieur _____	548 174,42 €
Résultats cumulés fin 2020 avant restes à réaliser _____	1 270 637,98 €
Restes à Réaliser Dépenses _____	1 910 767,00 €
Restes à Réaliser Recettes _____	1 084 165,00 €

Résultats d'Investissement cumulés après Restes à Réaliser _____ 444 035,98 €

Le compte administratif 2020 du Budget Annexe « Assainissement Collectif des Eaux Usées » laisse apparaître un résultat global de 1 933 572,98 € avant restes à réaliser et de 1 106 970,98 € après restes à réaliser.

1-5.2 – Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Sur proposition de Monsieur LAMY, les membres du Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2020, concernant le budget annexe « assainissement collectif », de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat sur l'exercice _____	68 898,35 €
Résultat antérieur _____	594 036,65 €
Résultats cumulés fin 2020 _____	662 935,00 €

Affectés à l'article 002 : Excédents antérieurs reportés _____ 662 935,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat sur l'exercice _____	722 463,56 €
Résultat antérieur _____	548 174,42 €
Résultats cumulés fin 2020 avant restes à réaliser _____	1 270 637,98 €

Affectés à l'article 001 : Excédents antérieurs reportés _____ 1 270 637,98 €

En complément, il convient d'indiquer :

Restes à Réaliser Dépenses _____	1 910 767,00 €
Restes à Réaliser Recettes _____	1 084 165,00 €

Soit un Résultat cumulé d'investissement après restes à réaliser de _____ 444 035,98 €

1-5.3– Budget supplémentaire 2021

Monsieur Hubert LAMY présente les propositions concernant le budget supplémentaire du service « Assainissement Collectif des Eaux Usées », qui pour l'essentiel consistent en une reprise des résultats antérieurs tels qu'adoptés lors du vote du compte administratif 2020.

Ainsi en section de fonctionnement, ce résultat antérieur d'un montant de 662 935,00 €, complété de 7 065,00 € de produits divers, permet d'ajouter au titre des dépenses 15 000,00 € de frais d'entretien des réseaux et prévoir un virement à la section d'investissement de 655 000,00 €.

En section d'investissement, les recettes sont composées de la reprise des excédents cumulés antérieurs, les restes à réaliser et le virement de la section de fonctionnement. L'emprunt prévu au budget primitif ne s'avérant plus nécessaire au regard de ces recettes, les crédits correspondants sont retirés. En dépenses, outre la reprise des restes à réaliser, les crédits inscrits en travaux, constituent pour l'essentiel des provisions pour la construction de la station d'épuration de la Ferrière sur Risle.

A l'issue de cet exposé, sur proposition de Monsieur Hubert LAMY, les membres du Conseil de Communauté

Adoptent le budget supplémentaire 2021 du Service Annexe « Assainissement Collectif des Eaux Usées » qui se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses-----	670 000,00 €
Recettes -----	670 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses-----	2 980 000,00 €
Recettes -----	2 980 000,00 €

- ☞ Retiennent l'ensemble des projets présentés,
- ☞ Décident de lancer les procédures de consultation des entreprises, pour ces différentes opérations, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique,
- ☞ Sollicitent pour leur financement des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau,
- ☞ Autorisent Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Marcel SAPOWICZ, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, à signer les marchés, contrats ou conventions dans la limite des estimations présentées au budget ainsi que tous les documents se rapportant à ces dossiers.

1-6 BUDGET ANNEXE « SPANC »

1-6.1 – Compte Administratif 2020

Sous la présidence de Madame Danièle JEANNE, Monsieur Jérôme PASCO s'étant retiré, et sur proposition de Monsieur Hubert LAMY, les membres du Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « SPANC » qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses sur l'exercice _____	88 088,77 €
Recettes sur l'exercice _____	180 862,28 €
Résultat sur l'exercice _____	92 773,51 €
Résultats antérieurs cumulés _____ -	6 894,33 €
Résultats cumulés fin 2020 _____	85 879,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses sur l'exercice _____	128 290,22 €
Recettes sur l'exercice _____	192 548,90 €
Résultat sur l'exercice _____	64 258,68 €
Résultats antérieurs cumulés _____ -	182 587,13 €
Résultat cumulés fin 2020 _____ -	118 328,45 €
Restes à Réaliser Dépenses _____	0,00 €
Restes à Réaliser Recettes _____	0,00 €
Résultat d'Investissement après Restes à Réaliser _____ -	118 328,45 €

Le compte administratif 2020 du Budget Annexe « SPANC » laisse apparaître un résultat global de – 32 449,27 €

1-6.2 – Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Sur proposition de Monsieur Hubert LAMY, les membres du Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2020, concernant le budget annexe « assainissement non collectif, de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat sur l'exercice _____	92 773,51 €
Résultat antérieur _____ -	6 894,33 €
Résultats cumulés fin 2020 _____	85 879,18 €
Affectés à l'article 002 : Excédents antérieurs reportés _____	85 879,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat sur l'exercice avant restes à réaliser _____	64 258,68 €
Résultat antérieur _____ -	182 587,13 €
Résultats cumulés _____ -	118 328,45 €
Affectés à l'article 001 : Déficit antérieurs cumulés pour _____ -	118 328,45 €

1-6.3 – Budget supplémentaire 2021

Sur proposition de Monsieur Hubert LAMY, les membres du Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↪ Adoptent le budget supplémentaire 2021 du Budget Annexe « SPANC » qui se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses-----	85 000,00 €
Recettes -----	85 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses-----	158 329,00 €
Recettes -----	158 329,00 €

↪ Retiennent l'ensemble des projets présentés,

↪ Décident de lancer les procédures de consultation des entreprises, pour ces différentes opérations, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique,

↪ Sollicitent pour leur financement des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau,

↪ Autorisent Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Marcel SAPOWICZ, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, à signer les marchés, contrats ou conventions dans la limite des estimations présentées au budget ainsi que tous les documents se rapportant à ces dossiers.

Monsieur Marcel SAPOWICZ insiste sur les problèmes de recouvrements de la redevance sur ce service. Relevant de la qualité des services publics d'intérêt commercial, doit s'équilibrer par les redevances acquittées par les seuls usagers et ne peut faire l'objet d'abondements de la part du budget principal. Aussi la décision d'annualiser la perception de la redevance permet de garantir une recette régulière pour le service qui ne devrait donc plus connaître de déficit.

Suite à une question de Monsieur Ghislain HOMO, Monsieur Marcel SAPOWICZ précise que la Communauté a fait le choix d'effectuer le contrôle de bon fonctionnement des installations, tous les 10 ans, comme le permet la réglementation.

1-7 BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que l'article L2241 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants (et par extension d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale comportant au moins une commune de plus de 2 000 habitants) donne lieu chaque année à une délibération. Ce bilan est annexé au compte administratif.

Sur l'exercice 2020, ce bilan est le suivant :

ACQUISITIONS

Sur le Budget Annexe « Assainissement Collectif » figure l'achat d'un terrain pour la construction d'un local de stockage des boues produites par la station d'épuration de la Bonneville sur Iton. Cette opération immobilière, décidée par le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 18 Novembre 2019, porte sur une emprise de 3 657m², détachée de la parcelle ZI n° 4, désormais cadastrée ZI n° 53 et 54 appartenant à Madame COEURDACIER, sise au lieu-dit « La Mare Chedeville » à Ferrières Haut Clocher. Le prix de cette acquisition s'élève à 6 804,00 € tout compris (principal, indemnité de réemploi et indemnité pour mise à disposition anticipée) + 3 511,00 € d'indemnité pour résiliation de bail au profit de Monsieur Edouard MAGNIEZ. L'acte a été signé en l'Etude de Maître ALZONNE-PAYS le 20 Février 2020.

Le prix d'achat a été réglé par mandat n° 86 en date du 16 Mars 2020. L'indemnité pour résiliation de bail a quant à elle, était réglée par mandat n° 415 en date du 7 Décembre 2020.

CESSIONS

Néant.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent ce bilan des cessions et acquisitions immobilières.

1-8 SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur Dany BOUVET, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent les subventions suivantes :

↳ Subvention à la Fondation du Patrimoine, suite à l'incendie qui a ravagé l'Eglise de Romilly la Puthenaye : 2 000,00 €

↳ Au titre de l'aide aux projets associatifs d'intérêt communautaire, subvention à l'Association DRIF ATHLETIC SCHOLL, pour des animations sportives, 1 soir par semaine sur trois communes de la Communauté : 600,00 €. Cette action qui sera conduite à titre expérimental sur les mois de juillet et août consiste à proposer des animations sportives, gratuites, ouvertes à tous, principalement dans des quartiers. Cette année les communes de la Bonneville sur Iton, Ferrières Haut Clocher et le Fidelaire ont été retenues. La commune de Conches finance de son côté des interventions de ce type sur plusieurs quartiers. Au regard des résultats, ce dispositif pourrait être étendu dans les années à venir.

Monsieur Jérôme PASCO souligne cette approche intéressante qui constitue un vrai beau projet pour le territoire. Monsieur Christophe DUFLOT s'interroge sur la pertinence de mettre en œuvre de telles actions dans des communes qui disposent déjà de services. Monsieur Olivier RIOULT rend compte de la situation sur sa commune. Si en effet la halle aux jeunes propose des activités, certains jeunes ne veulent pas adhérer à cette structure et en accepter le cadre et les règles. L'objectif est de cibler des publics différents, instaurer une dynamique et recréer du lien social.

2. PERSONNEL : Modification du tableau des effectifs

Sur proposition de Monsieur Jérôme PASCO, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité adoptent les modifications suivantes du tableau des effectifs :

A compter du 1^{er} Juillet 2021 :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique (crèches)
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine (Bibliothèque tête de réseau)
- Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} Classe (Tourisme)

A compter du 1^{er} Septembre 2021 :

- Suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} Classe
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} Classe (entretien locaux)
- Création d'un poste de technicien principal 1^{ère} Classe

Monsieur Jérôme PASCO apporte des précisions sur deux points. L'importance des locaux gérés par la collectivité requiert l'emploi d'une personne pour « chapeauter » l'ensemble du personnel d'entretien, organiser le service y compris les remplacements, coordonner les commandes de produits et rappeler le bon usage de ces derniers. Elle assurera également des remplacements. Par ailleurs, le poste de technicien principal 1^{ère} classe était destiné à renforcer le service informatique. La personne retenue a décliné l'offre. Toutefois, les besoins demeurant, il convient de maintenir ce poste au tableau des effectifs pour permettre un recrutement le moment venu.

3. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT DEMATERIALISES POUR LE PERSONNEL INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que, comme évoqué lors de précédentes réunions, il est envisagé de permettre aux agents de la Communauté de Communes du Pays de Conches, du Centre Intercommunal d'Action Sociale et de la Commune de Conches de bénéficier de titres restaurant dématérialisés (cartes).

Dans une logique de mutualisation et optimisation des prestations, la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays de Conches, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Commune de Conches apparaît pertinente. L'objet porte sur la définition, la passation et l'exécution d'un accord-cadre à bons de commande de livraison et de gestion de titres restaurant sous forme de carte, pour les salariés des trois collectivités.

La coordination de ce groupement serait assurée par la Communauté de Communes du Pays de Conches. Les membres du groupement, pour ce qui les concerne, exécuteraient techniquement et financièrement cet accord-cadre.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Acceptent ce principe de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays de Conches, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Commune de Conches, pour la fourniture de titres restaurant dématérialisés pour le personnel intercommunal et communal.
- ☞ Adoptent le projet de convention de groupement joint en annexe.
- ☞ Autorisent Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

4. TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE – PROGRAMME 2020-2021 : Avenant n° 1

Monsieur Max RONGRAIS rappelle que par délibération en date du 20 Juillet 2020, le Conseil Communautaire a attribué à l'Entreprise GUERIN T.P. l'accord-cadre de travaux, à bons de commande, relatif aux travaux neufs de voirie – programme 2020-2021, pour une durée de vingt-quatre mois à compter de la notification.

En cours d'opération, il apparaît nécessaire d'introduire les prix nouveaux suivants :

PN 1 = Fourniture et mise en œuvre d'émulsion au PATA pour emploi partiel, rémunération à la consommation réelle, pour 1 T : L'Unité 970,00 € HT

PN 2-A : Réparation ponctuelle à l'émulsion sur préparation réalisée en régie, comprenant l'imprégnation, le revêtement bi-couche, le gravillonnage 4/6 et le cylindrage : 8,00 € du mètre carré pour une surface de 150 à 299 m².

PN 2-B : Réparation ponctuelle à l'émulsion sur préparation réalisée en régie, comprenant l'imprégnation, le revêtement bi-couche, le gravillonnage 4/6 et le cylindrage : 6,50 € du mètre carré pour une surface de 300 à 499m².

PN 1-3 : Réparation ponctuelle à l'émulsion sur préparation réalisée en régie, comprenant l'imprégnation, le revêtement bi-couche, le gravillonnage 4/6 et le cylindrage : 5,00 € du mètre carré pour une surface supérieure à 500 m².

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Acceptent l'introduction des prix nouveaux tel qu'exposé.
- ☞ Acceptent l'avenant portant intégration de ces prix nouveaux.
- ☞ Autorisent Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Max RONGRAIS, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer cet avenant ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

5. TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE – PROGRAMME 2020-2021 : Fonds de concours

Tout d'abord, Monsieur Jérôme PASCO exprime la volonté d'être le plus transparent et exhaustif possible sur les stratégies déployées par la collectivité. Une nouvelle dynamique de travail doit être insufflée qui repose sur les compétences de la Communauté de Communes.

Aussi Monsieur Max RONGRAIS a-t-il préparé un power point de présentation du programme 2021, articulé autour de 3 axes que sont le recensement, les projets et les moyens pour les mettre en œuvre.

Sur le recensement, il présente un tableau qui reprend les linéaires de voirie communiqués en Préfecture et ceux émanant du suivi des classements dont disposent les services. Le différentiel de linéaire était initialement de 55 kilomètres, il a été réduit à 38 kilomètres. Monsieur Max RONGRAIS insiste sur la nécessité de réduire ces écarts, rappelant que le linéaire déclaré en Préfecture constitue une donnée utilisée pour le calcul de la DGF des communes.

Ensuite Monsieur Max RONGRAIS présente le programme par communes, y compris avec des visuels sur l'état de la chaussée. Dans l'ensemble les dégradations constatées sont homogènes. De nombreux accotements sont détériorés. Cette situation résulte notamment de l'absence de débarrage pendant plusieurs années, ce qui ne permet plus un écoulement des eaux de ruissellement et induit une stagnation d'eau en accotements et une dégradation de ces derniers.

Le programme de travaux neufs de voirie est détaillé aux membres du Conseil Communautaire. Certains d'entre eux sont éligibles à un fonds de concours des communes en vertu d'une délibération du 21 Mars 2005. Monsieur Max RONGRAIS précise que pour les communes qui n'ont pas sollicité de travaux avec fonds de concours, la Communauté essaiera de prévoir des travaux d'accotements en régie. Il indique qu'un chantier a été réalisé, à titre expérimental sur Louversey : les services ont complètement repris la structure et les accotements, ensuite une intervention par entreprise pour mise en œuvre de PATA a permis de régénérer la chaussée. Les résultats sont très satisfaisants et ce procédé pourrait être étendu à d'autres voies.

Commune par commune, Monsieur Max RONGRAIS présente les travaux envisagés, après les visites de terrain effectuées avec les maires et au regard des photos prises indique de manière plus précise les interventions envisagées.

A l'issue de cet exposé, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent sur le principe le montant des fonds de concours qui seront réajustés à la fin des opérations au vu des travaux réellement réalisés :

COMMUNES	MONTANT H.T. ESTIME	FONDS DE CONCOURS
<u>Aulnay sur Iton</u>		
Rue de Boutigny	9 018,60 €	4 509,30 €
Rue de la Forêt	14 014,43 €	7 007,21 €
<u>Beaubray</u>		
Rue des Moulins	3 333,33 €	1 666,66 €
<u>Burey</u>		
Rue des Eglantines (3 ^{ème} partie)	4 583,33 €	2 291,66 €
Rue des Lilas	5 250,00 €	2 625,00 €
Général de Gaulle	2 662,59 €	1 331,29 €
<u>Claville</u>		
Chemin du Luhère	9 581,00 €	4 790,50 €
Rue de l'Épinay	4 173,25 €	2 086,62 €
Rue du Champ Poulain	3 761,20 €	1 880,60 €
<u>Collandres-Quincarnon</u>		
Rue du Beau Marcée	6 746,75 €	3 373,37€
<u>Conches en Ouche</u>		
Elargissement Rue des Fontenelles	27 516,70 €	13 758,35 €
Rue Michelet	25 752,70 €	12 876,35 €
Carrefour Prévert/Michelet	12 933,37 €	6 466,67 €
7 Rue du Point du Jour	3 333,33 €	1 666,66 €
<u>La Croisille</u>		
Chemin du Rouloir	8 254,79 €	4 127,39 €
<u>Gaudreville la Rivière</u>		
Rue des Murets	1 023,15 €	511,57 €
Rue des Grands Riants	11 633,60 €	5 816,80 €

Il convient de préciser que le lancement de ces travaux est subordonné à l'acceptation par les Conseils Municipaux concernés du montant des dits fonds de concours.

Enfin Monsieur Max RONGRAIS présente le matériel en cours d'acquisition mais aussi celui qu'il conviendrait d'acquérir pour permettre l'intervention des services avec des moyens plus adaptés aux besoins. En particulier un camion devrait être remplacé par un véhicule équipé d'une benne basculante permettant ainsi un transport plus facile de gravillons par exemple. En termes de personnel, Monsieur PASCO précise qu'il est prévu l'embauche au moins d'un agent pour renforcer l'équipe souvent mobilisée pour assurer les remplacements sur le service des ordures ménagères.

Monsieur Jérôme PASCO insiste que la nécessité de montrer la stratégie à développer, mais aussi de valoriser le travail effectué par les services techniques. Sous l'égide de Monsieur RONGRAIS et de Monsieur RAFFOUX, directeur des services techniques, une approche plus personnalisée et plus transparente du service est mise en place.

20 H 00 : DEPART de Madame Pascale BUREAU

6. MARCHÉ POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE D'EAU POTABLE : Avenant

Monsieur Marcel SAPOWICZ rappelle que par délibération en date du 16 Novembre 2015, le Conseil Communautaire a attribué à la Société VEOLIA EAU le marché de prestation de service relatif à l'exploitation du service d'eau potable.

L'introduction de prix nouveaux, non prévus initialement, s'avère nécessaire :

13.05.01	Remplacement d'une télésurveillance WIT par un poste SOFREL au réservoir des châtaigniers	Unité	6 659,00 € H.T.
13.05.02	Remplacement d'une télésurveillance WIT par un poste SOFREL au Forage Maison Verte	Unité	3 310,00 € H.T.
13.05.03	Remplacement d'une télésurveillance WIT par un poste SOFREL au Vente Mause	Unité	3 310,00 € H.T.
13.05.04	Installation d'un badge nominatif pour les intrusions compatibles avec une télésurveillance SOFREL S500	Unité	1 580,00 € H.T.
13.05.05	Remplacement de deux tronçons sur la colonne de refoulement du forage de Ferrières	Unité	2 780,00 € H.T.
13.05.06	Plus-value pour stabilisation de la grue de levage en terrain humide	Unité	300,00 € H.T.
14.11	Réalisation d'un point de prélèvement CVM pouvant servir de purge	Unité	800,00 € H.T.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Acceptent l'avenant au marché portant introduction des prix nouveaux tels qu'énoncés.

➤ Autorisent Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Marcel SAPOWICZ, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer cet avenant ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

7. LOGEMENT : Garantie d'emprunt SILOGE

Monsieur Jérôme PASCO indique que la SILOGE a prévu la construction de trente et un logements individuels locatifs, qui se décomposent en 25 PLUS et 6 PLAI, sur le secteur des Petits Monts à Conches en Ouche. Ce projet est orienté vers le 3^{ème} âge avec la création de lieux collectifs, schéma original et intéressant pour l'accueil des séniors.

Le programme porte sur :

- 9 logements en accession sociale dont 6 T4 et 3 T5
- 31 logements locatifs à savoir 7 T4, 14 T3 et 10 T2

Cette opération serait financée par deux prêts de la Banque des Territoires :

- Un prêt PLAI de 1 215 247,00 €
- Un prêt PLUS de 4 691 164,00 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Accordent la garantie de la Communauté de Communes du Pays de Conches sur l'emprunt PLUS à hauteur de 90% soit 4 222 047,60 € et sur 100% des prêts PLAI soit 1 215 247,00 €, le Conseil Départemental ayant limité sa garantie à 10% des emprunts PLUS.

➤ Autorisent Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY, Vice-Président, à signer les contrats correspondants ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

8. PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY précise que la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs de la transition énergétique.

Cette loi a pour objectif :

- De réduire de 40% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à 1990
- D'obtenir 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Cela se traduit par la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui prend en compte l'ensemble de la problématique Climat – Air – Energie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serres (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air

La mise en place des PCAET est confiée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et de ce fait n'est pas obligatoire pour la Communauté de Communes. Pour autant l'élaboration d'un tel document paraît pertinente pour le territoire.

Il s'applique à l'échelle d'un territoire donné pendant six ans sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.

LES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

PHASE 1 – ETAT DES LIEUX, DIAGNOSTIC ET ANALYSE DES ENJEUX (ETUDE ENVIRONNEMENTALE)

- *Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (Volet patrimoine et service et volet territoire)*
- *Bilan qualitatif et quantitatif des actions déjà menées par le territoire*
- *Synthèse du diagnostic*

PHASE 2 – DEFINITION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE

La stratégie territoriale est basée sur l'identification de propriétés et d'objectifs définis par les acteurs locaux de manière à mener la politique énergétique et climatique.

Elle permet également d'identifier les conséquences socio-économiques, prenant en compte le coût d'une action et celui d'une éventuelle inaction.

La stratégie territoriale constitue une base sur laquelle un programme d'action sera défini.

PHASE 3 – ELABORATION DU PLAN D'ACTION

Une fois les deux premières étapes réalisées, vient la mise en œuvre du programme d'actions. Il doit permettre de notifier et quantifier les actions mises en œuvre.

PHASE 4 – CONSTRUCTION D'UN DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le dispositif de suivi et d'évaluation permet de mesurer la mise en œuvre du plan d'actions notamment par le suivi des indicateurs.

EXEMPLES CONCRETS D' ACTIONS MENEES DANS LE CADRE LIE AU PCAET

Les actions ci-dessous sont des exemples d'actions non exhaustives mis en place sur d'autres collectivités en France.

1 – REDUCTION DE LA DEPENDANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT

Objectif : Réduire de 7% la consommation en énergie des habitations

Comment : Valoriser l'éco construction et la mise en place d'énergie renouvelable dans le bâtiment

2 – RENFORCER L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

Objectif : Réduire le volume des ordures ménagères de 15%

Comment : Promouvoir l'agriculture locale et de saison dans la restauration collective

Sensibiliser les scolaires...

3 – REDUIRE LES EMISSIONS LIEES AUX DEPLACEMENTS

Objectif : Diminution des Gaz à Effet de Serre (GES) de 18%

Comment : Développer le co-voiturage

Passer l'ensemble de la flotte de véhicules communautaires à des carburants alternatifs (véhicule à hydrogène)

4 – SOUTENIR L'ECONOMIE LOCALE ET DURABLE

Objectif : Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des industries de 10%

Comment : Favoriser les recycleries

Création de filières agricoles bas niveau intrants

ECHEANCIER DECISIONNEL

- *Délibération communautaire de lancement du PCAET /Printemps 2021*
- *Consultation pour choix d'un bureau d'études (pour accompagner la collectivité)/Automne 2021*
- *Phase 1 – Diagnostic et analyse des enjeux/Fin 2021*
- *Phase 2 – Définition de la stratégie/Juin 2022 (3 mois)*
- *Phase 3 – Rédaction du programme d'action/Septembre 2022 (6 mois)*
- *Phase 4 – Suivi d'évaluation/Mars-Avril 2023 (possibilité de mise en consultation au public durant un mois)*

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ *Acceptent le principe de mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Conches.*
- ✚ *Autorisent le lancement d'une consultation pour le choix d'un bureau d'études chargé de l'accompagnement de la collectivité dans les différentes phases de mise en œuvre.*
- ✚ *Autorisent Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Jean-Claude DUFOSSEY, Hubert LAMY, Vice-Présidents, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

Monsieur Jérôme PASCO insiste sur cette stratégie, essentielle pour le territoire. Il ne s'agit pas d'établir un plan pour se faire plaisir. Il convient de construire ce PCAET ensemble, avec tous les acteurs du territoire, et se montrer innovant et créatif en matière de transition énergétique et développement durable. Le projet consiste à faire quelque chose qui aille au-delà du document et qui comprenne un volet opérationnel. Suite à une question de Monsieur Philippe LEFORT sur l'intégration de projets votés par le passé, Monsieur Jérôme PASCO précise que sur l'aspect de la transition énergétique, il ne comportera que les projets portés par les collectivités, par exemple par la vente de foncier comme pour la création d'une unité de méthanisation. Madame Danielle JEANNE, quant à elle, souligne l'intérêt du PCAET en direction de la population pour impulser un élan sur le territoire mais aussi en direction des agriculteurs pour le développement de nouvelles filières ou circuits courts. Le PCAET doit s'inscrire dans une démarche citoyenne.

9. POLE NUMERIQUE – FAB-LAB

Monsieur Jérôme PASCO rappelle qu'au sein du site du V@I, la Commune de Conches a aménagé un des bâtiments en pôle numérique – centre de santé. Si le centre de santé relève de la compétence de la Commune, le pôle numérique sera géré par la Communauté de Communes du Pays de Conches.

Pour la réalisation de ces travaux, une convention de co-maitrise d'ouvrage avait été signée entre la Commune de Conches et la Communauté de Communes, avec une clé de répartition entre la commune et la Communauté à raison respectivement de 48 % et 52 %.

La Commune assure le préfinancement de l'ensemble des travaux nécessaires jusqu'à la réception de l'ouvrage et la gestion des diverses garanties, frais de contentieux éventuels compris.

Les concours financiers perçus par la Commune pour cette opération viendront en minoration du coût de l'opération supportée par la Communauté.

Au solde de l'ensemble des marchés de travaux, le coût final supporté par chaque partie est calculé au regard des m² réels de surface de plancher qui ont été réalisés.

Or l'affectation des locaux a évolué en cours d'opération. La partie dévolue au pôle numérique se décomposerait désormais en deux espaces :

- Un Fab Lab en rez de chaussée sur une surface de 185,93 m²
- Des bureaux à l'étage sur une surface de 164,55 m².

Ainsi, sur une surface globale aménagée de 1 005,16 m², la part affectée au pôle numérique et relevant de la compétence de la Communauté de Communes représente 350,48 m², ce qui donne la clé de répartition suivante :

- Commune : 65 %
- Communauté : 35 %

Par ailleurs, Monsieur Jérôme PASCO développe le projet Fab Lab. Il s'agit d'un lieu de création numérique qui sera doté de découpeuses laser, d'une thermoformeuse, d'imprimantes 3D. Pour le fonctionnement de ce site, une convention serait passée avec l'Espace Mailiso, qui mettrait à disposition un animateur de pôle numérique, qui suit une formation de Fab Manager payée par la Communauté, trois jours par semaine (mercredi, vendredi et samedi). La Communauté de Communes verserait une participation à l'espace Mailiso, au regard des heures réelles d'intervention de l'agent considéré, Richard FROMENT, sur le Fab Lab. Afin de permettre l'ouverture du Fab Lab, il convient de définir des tarifs d'accès à ce site et aux prestations proposées, selon le détail suivant :

ADHESION ANNUELLE		
	CDC	Hors CDC
Particuliers	gratuit	gratuit
Personnes morales (Entreprises-associations-établissements supérieurs-collectivités)	65€	130€

FRAIS ACCES AUX MACHINES	
Demi-journée	10
Journée	15
Mois	100
Année	700

TEMPS DE FORMATION OBLGATOIRE	
MACHINES	TEMPS DE FORMATION
Découpeuse Vinyle - Presse à chaud	1h
Imprimante 3D	2h
Découpeuse laser	3h

TARIFS FORMATION OBLGATOIRE	
Réduit (Etudiants, demandeurs d'emploi)	5€ / heure / pers / machine
Non professionnel (Particuliers, Associations, Etablissements d'enseignement)	10€ / heure / pers / machine
Professionnel (Entreprises, Artisans, Autoentrepreneurs)	25€ / heure / pers / machine

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ☞ Adoptent un avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'aménagement d'un pôle numérique et d'un pôle médical afin de modifier la clé de répartition des dépenses entre la commune et la Communauté de Communes, à hauteur respectivement de 65% et 35%*
- ☞ Décident de rectifier le montant de la part des dépenses d'investissement incombant à la Communauté de Communes en conséquence.*
- ☞ Acceptent le principe de signature d'un bail entre la Commune de Conches et la Communauté de Communes afin de définir les conditions d'utilisation des locaux, de répartition des charges, de sous-location par la Communauté des locaux à usage de bureaux au sein de la partie Fab Lab.*
- ☞ Acceptent le projet de convention avec l'Espace Mailiso, pour la mise à disposition d'un agent, Monsieur Richard FROMENT, pour le fonctionnement du Fab Lab, dans les conditions énoncées*
- ☞ Adoptent les tarifs d'accès au Fab Lab selon le détail présenté.*
- ☞ Autorisent Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Gérard THEBAUD, vice-Présidents, à signer les avenants, conventions, baux et autres documents relatifs à ce dossier.*

10. MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE LA BONNEVILLE SUR ITON – AVENANT

Monsieur Marcel SAPOWICZ rappelle que par délibération en date du 24 Septembre 2018, le Conseil Communautaire a attribué à l'entreprise WANGNER le marché relatif à la reconstruction de la station d'épuration de la Bonneville sur Iton, pour un montant de 3 348 703,00 € HT. La durée prévisionnelle d'exécution de ce marché était fixée à 22 mois, hors période de préparation.

Suite à des contraintes hydrauliques, des modifications techniques ont dû être apportées en cours d'opération qui se traduisent par la nécessité d'introduire un prix nouveau :

PN 1 : reprise dans la nappe phréatique des réseaux situés en amont du regard principal de l'arrivée dans l'enceinte de la station. Travaux comprenant le pompage des eaux de nappe, les pompes des eaux usées, la mobilisation de l'équipe et du matériel nécessaire à la reprise des canalisations avec création de regards de visite, comprenant les doubles scellements dans les regards, les remblais en matériaux drainants : forfait de 23 635,71 HT.

Par ailleurs, en application de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020, le délai d'exécution peut être prolongé de 2 mois en raison de la crise sanitaire. Ensuite, la crise sanitaire a généré des décalages ou reports de travaux par rapport au planning initial. Globalement, le délai d'exécution du marché (hors période de préparation) se trouve prolongé de 2 mois en vertu de l'article 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020 et de quatre mois du fait des conséquences de la crise sanitaire.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Acceptent l'introduction du prix nouveau susmentionné et de la plus-value qui en résulte pour un montant de 23 635,71 € HT, ce qui porte le montant du marché à 3 372 338,71€ HT.
- ☞ Acceptent la prolongation de délai de 2 mois + 4 mois portant ainsi le délai global à 28 mois.
- ☞ Autorisent Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Marcel SAPOWICZ, ou Hubert LAMY, Vice-Présidents, à signer l'avenant correspondant ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

11. AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATIONS (PGRI) DU BASSIN SEINE NORMANDIE 2022-2027

Monsieur Marcel SAPOWICZ précise que l'objectif d'un PGRI et de proposer un cadre pour la mise en œuvre, aux différentes échelles, des politiques de gestion des risques d'inondation et de leurs outils.

Il vise globalement à renforcer les synergies entre les politiques de gestion des risques et les politiques de gestion des milieux aquatiques, de l'aménagement du territoire (documents d'urbanisme notamment), et les projets d'aménagement. Il est destiné à mettre en cohérence toutes les politiques d'occupation de l'espace y compris sous les volets agricoles mais aussi en matière d'urbanisme, avec la mise en œuvre de solutions plus « naturelles ».

La mise à jour d'un PGRI intervient tous les 6 ans. Aussi le PGRI du bassin Seine Normandie pour la période 2022-2027 est-il en cours de finalisation, et soumis pour avis à un ensemble d'acteurs du Bassin, en particulier les collectivités, conformément au code de l'environnement (articles L 566-11, L 566-12, et R 566-12 II)

Le dossier détaillant ce projet est accessible via le lien :

[Projet de PGRI 2022-2027 - DRIEAT Île-de-France \(developpement-durable.gouv.fr\)](#); Il comprend les documents suivants :

- Le projet de PGRI 2022-2027*
- La rapport environnemental associé*
- L'avis de l'autorité environnementale rendu sur ces documents.*

Quelques éléments sont présentés :

☐ Caractéristiques du bassin Seine Normandie

Le bassin seine Normandie est composé du bassin de la Seine, qui prend sa source sur le plateau de Langres en Côte d'Or, et se jette dans la manche après un parcours de 776 km, et des bassins des cours d'eau côtiers normand. Il couvre une superficie de 95 000 km² (sot 18 % du territoire national).

Le linéaire de façade maritime est de 640 Km, très anthropisé au niveau de l'estuaire de la Seine et très touristique sur la façade maritime.

Le réseau hydrographique du bassin comprend 55 600 km de cours d'eau.

Les principaux affluents de la seine sont l'Aube, l'Yonne, le Loing et la Marne en amont de Paris, et en aval, l'Oise et l'Eure.

Le bassin couvre 6 régions (grand est, Hauts-De-France, Bourgogne – Franche-Comté, centre Val de Loire, Ile de France, Normandie), marginalement 2 régions : Bretagne et pays de Loire)

☐ Un bassin est soumis à 4 types d'aléas :

- Débordement de cours d'eau*
- Submersion marine*
- Ruissellement*
- Remontées de nappe*

Ces aléas sont susceptibles d'être aggravés par les activités anthropiques (urbanisation, imperméabilisation des sols...)

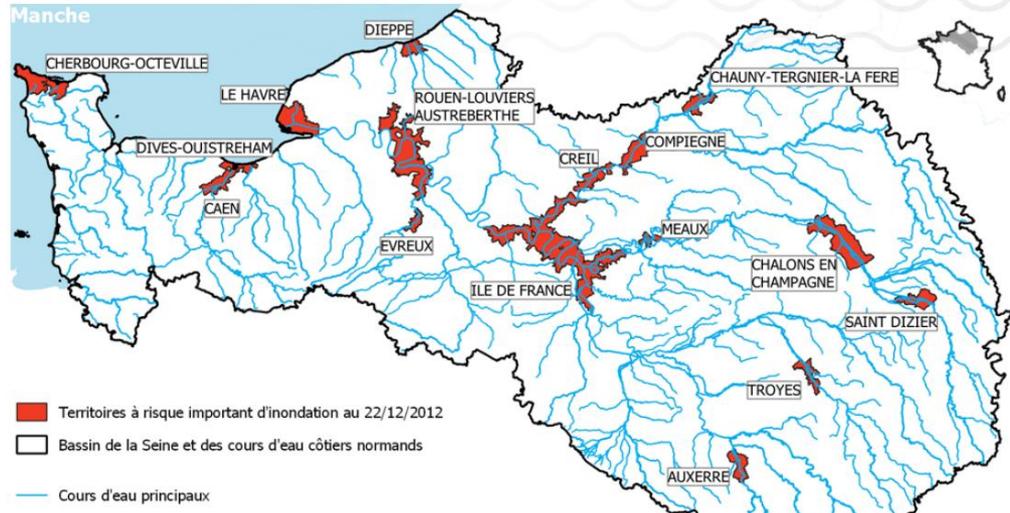
☐ Le PGRI est élaboré grâce une Evaluation Préliminaire du Risque Inondation (EPI)

La gestion du risque inondation est corrélé à des enjeux humains, économiques, environnementaux, patrimoniaux.

Depuis 1950, 26 décès ont été causés directement par les inondations sur le bassin.

16 Territoires à Risques Important d'Inondations (TRI) = zone ou les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants, sont identifiés sur le bassin. Voici la cartographie :

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DU BASSIN DE LA SEINE ET DES COURS D'EAU CÔTIERS NORMANDS



TRI d'Evreux : [TRI d'EVREUX - DREAL Normandie \(developpement-durable.gouv.fr\)](http://TRI-d'EVREUX-DREAL-Normandie(developpement-durable.gouv.fr))

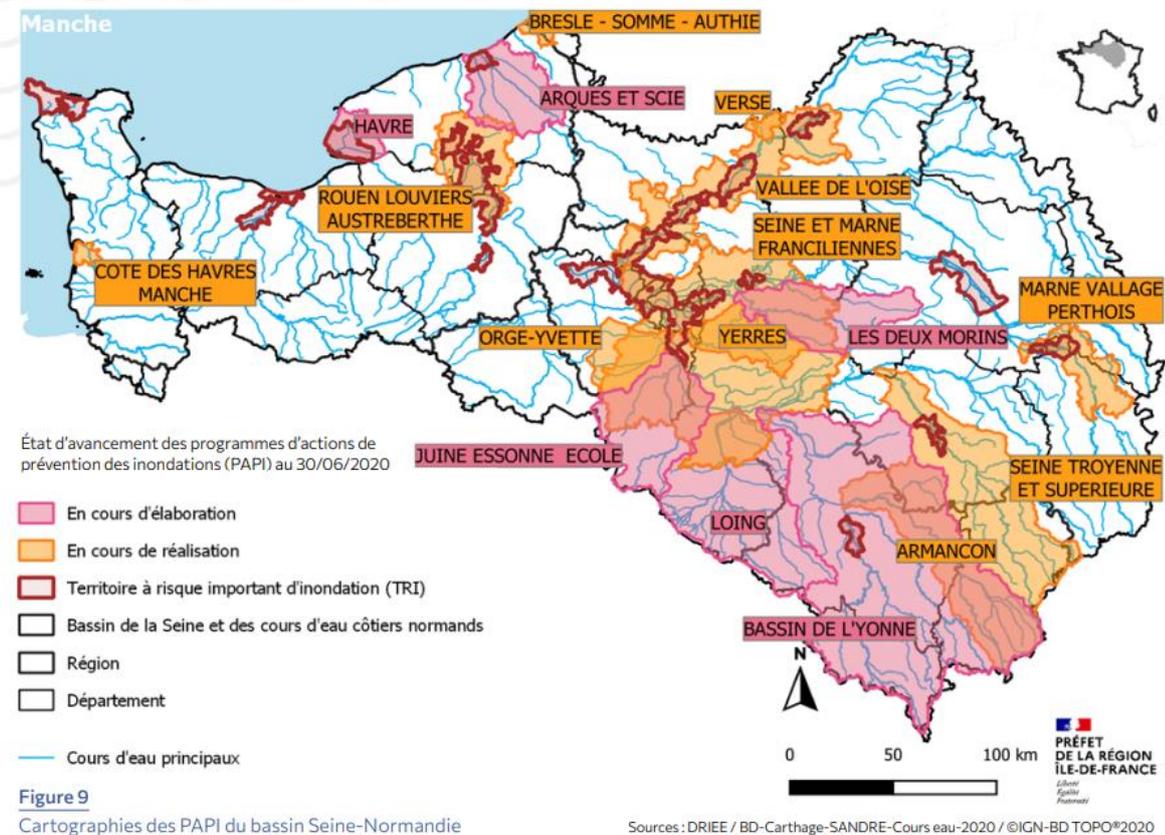
Les sept piliers de la prévention des risques inondations sont les suivants :

- La connaissance des phénomènes, des aléas et des risques
- La surveillance
- L'information préventive des citoyens
- La prise en compte des risques dans l'aménagement
- La réduction de la vulnérabilité
- La planification de l'organisation des secours
- La prise en compte du retour d'expérience

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sont élaborés, ils constituent des programmes portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements, contractualisés avec l'Etat à l'échelle du Bassin de risque, avec le développement d'axe d'actions tels que l'amélioration et la connaissance et la conscience du risque, la surveillance, la prévision des crues et des inondations, l'alerte et la gestion de la crise, la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, le ralentissement des écoulements, la gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Un PAPI existe sur la TRI « Rouen louviers Austreberthe »

3 ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DU BASSIN DE LA SEINE ET DES COURS D'EAU CÔTIERS NORMANDS



Les mesures liées au risques inondation sont financées par l'Etat : son budget propre et les fonds de prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), l'agence de l'eau, des subventions européennes, des aides des CT, des prêts aux CT de la caisse des dépôts et autres organismes, des financements d'Agence de Financement des infrastructures de Transports de France (AFITF), la taxe des milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

La défense contre les inondations entre dans la compétence GEMAPI ; souvent liée à l'aménagement des bassins versants.

Les objectifs développés dans le PAPI sont :

- Objectif 1 : Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité,
 - Objectif 2 : Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire les couts des dommages
 - Objectif 3 : Améliorer la prévision des phénomènes hydrométéorologiques et se préparer à gérer la crise
 - Objectif 4 : Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque
- Ces objectifs sont énumérés et décomposés de manière synthétique de la page 64 à 67, et expliqué en

détail jusqu'à la page 107.

Principales modifications apportées au PGRI 2016-2021

Les réflexions menées ont conduit aux principales modifications suivantes :

- toutes les dispositions ayant trait à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire ont été regroupées dans le nouvel objectif 1 du PGRI du deuxième cycle pour répondre à l'enjeu d'une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans la planification de l'aménagement du territoire (maîtrise de l'urbanisation en zone inondable, adaptation du bâti, préservation d'espaces contribuant à ralentir les écoulements ou à limiter le risque de submersion marine). Cette stratégie vise à favoriser une meilleure appropriation du PGRI par les acteurs en charge de la planification et de l'aménagement du territoire ;
- l'objectif 2 a été complété, au regard de l'intérêt et l'efficacité des « solutions fondées sur la nature » pour réduire les aléas fréquents et moyens, par l'ajout de dispositions visant à renforcer, dans les stratégies de réduction de l'aléa, la prise en

compte du fonctionnement naturel des cours d'eau [sous-objectif 2B] et des espaces et milieux contribuant à réduire les risques d'inondation par débordement de cours d'eau [sous-objectif 2C] ou par submersion marine [sous-objectif 2D] ;

- l'objectif 3 a été consolidé de manière à renforcer la qualité et l'usage des outils de surveillance et de prévision des phénomènes hydro-météorologiques et de leurs conséquences possibles en termes d'inondation ou de submersion marine et d'encadrer la préparation des collectivités à la gestion de crise ;
- l'objectif 4 a été complété, au regard de la nécessité de poursuivre les efforts pour renforcer et compléter la connaissance des aléas et des enjeux, encore trop lacunaire dans certains territoires, par l'ajout de 3 sous-objectifs dédiés à la connaissance (connaissance des aléas [sous-objectif 4A], connaissance des enjeux [sous-objectif 4B] et partage et valorisation de la connaissance [sous-objectif 4D]). Sur la base de cette connaissance renforcée, la sensibilisation des élus, indispensable au développement de stratégies d'aménagement résilient des territoires, sera facilitée.

L'Annexe 3 – Principales évolutions apportées au PGRI 2016-2021 détaille les principales modifications apportées entre les chapitres « Objectifs / dispositions » du PGRI 2016-2021 et du PGRI 2022-2027.

Le détail du SLGRI d'Evreux est consultable des pages 172 à 175.

Sur un plan local, Monsieur Marcel SAPOWICZ précise que le PGRI concerne essentiellement le secteur d'Evreux. Le PAPI, quant à lui, serait porté par le SMABI, avec la gestion du risque inondations sur 3 niveaux : la prévention, l'intervention en matière de prévision des crues, la résilience et remise en état des zones concernées par les inondations.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident d'émettre un avis favorable sur le projet de PGRI du bassin Seine Normandie 2022-2027.

12. RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur PASCO rend compte au Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau, par délégation, lors des séances des 22 Mars 2021, 19 Avril 2021 et 17 Mai 2021, dont les comptes rendus ont été joints en annexe à la convocation à la présente séance.

13. RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur PASCO rend compte au Conseil de Communauté des décisions qu'il a été amené à prendre, en sa qualité de Président, par délégation :

- **Décision 2021-03 du 20 Mai 2021** retenant la proposition de la Société SMOOTHCOLOR pour la fourniture et l'installation d'équipement pour un FAB LAB. La rémunération de la Société SMOOTHCOLOR sera de 39 995,65 € H.T.
- **Décision 2021-05 du 26 Mars 2021** retenant la proposition de l'entreprise IRS/ATELIER GRAPHIQUE pour l'impression des panneaux scénographiques et des plaquettes de communication de l'exposition 2021 « Garde à Vous ! » Ces prestations seront réglées selon un prix global et forfaitaire fixé à 1 255,00 € H.T. soit 1 506,00 € T.T.C.
- **Décision 2021-06 du 1^{er} Avril 2021** retenant le devis de la Société DEF pour la modification de la liste des matériels et quantitatifs au Château de Quénet suite au projet de réaménagement du Château. A partir du 23 Janvier 2021, le montant du prix global et forfaitaire annuel révisable sera ainsi porté à 6 376,91 € H.T. soit 7 652,29 € T.T.C. Ces modifications sont contractualisées par la passation d'un avenant.
- **Décision 2021-07 du 27 Avril 2021** retenant la proposition de la Société APAVE relative à une mission de CT et une mission relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées (HAND Att) pour les travaux de rénovation du Château de Quénet. Ces prestations seront payées par un montant forfaitaire de 2 990,00 € H.T. soit 3 588,00 € T.T.C.
- **Décision 2021-08 du 27 Avril 2021** retenant la proposition de la Société APAVE relative à une mission d'assistance et de vérification technique après travaux d'aménagement dans un ERP existant pour les annexes du Château de Quénet. Ces prestations seront payées par un montant forfaitaire de 1 640,00 € H.T. soit 1 968,00 € T.T.C

14. QUESTIONS DIVERSES

Suite à une question sur le fauchage, Monsieur RONGRAIS précise qu'actuellement il est assuré par deux entreprises et les services en régie, selon une sectorisation géographique. La façon d'aborder la question va être revue. En effet, les interventions se font commune par commune, ce qui fait que, sur les dernières programmées, des problèmes de sécurité peuvent survenir. Il est prévu de commencer par des coupes de sécurité sur tout le territoire (carrefours et cœur de villages). Ensuite le fauchage le long des voies sera repris, par secteur géographique.

En ce qui concerne les routes départementales, les services du Conseil Départemental ne procèdent au fauchage en agglomération que si les voies ne sont pas aménagées avec des bordures. Dans le cas contraire, la Communauté assurera le fauchage.